

SERMON DIXHUITIEME

SVR LE

CATECHISME.

SECTION XXX.

M. **V** Enons au huitième.

E. Tu ne déroberas point.

M. Veut-il seulement defendre les larcins qu'on punit par justice, ou s'il s'étend plus loin?

E. Il entend toutes mauvaises trafiques & moyens déraisonnables d'attirer à nous le bien de nôtre prochain, soit par violence ou cautelle, ou en quelque autre sorte que Dieu n'ait point approuvée.

M. Est ce assez de s'abstenir du fait, ou si le vouloir y est aussi compris?

E. Il faut toujours là revenir: & autant que le Legislatteur est spirituel, qu'il ne parle pas simplement de larcins extérieurs, mais aussi bien des entreprises, volontez & deliberations de nous enrichir au detrimement de nôtre prochain.

M. Que faut-il doncques?

Section
XXX.

E. *Faire nôtre devoir de conserver à un chacun le sien.*

M. *Quel est le neufvième ?*

E. *Tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain.*

M. *Nous défend-il de nous parjurer en jugement, ou du tout de mentir contre nôtre prochain ?*

E. *En nommant une espee, il baille une doctrine generale, que nous ne médifions pas faussement contre nôtre prochain : & que par nos detractions & mensonges nous ne le blessions point en ses biens ni en sa renommée.*

M. *Pourquoi notamment parle-t-il des parjures publiques ?*

E. *Pour nous faire avoir en plus grand horreur ce vice de médire & detraquer, dénotant que quiconque s'accoutume à faussement calomnier & diffamer son prochain, viendra bien puis apres à se parjurer en jugement.*

M. *Ne défend-il sinon de mal parler, ou s'il comprend aussi mal penser ?*

E. *L'un & l'autre, selon la raison dessus alleguée. Car ce qui est mauvais de faire devant les hommes, est mauvais de vouloir devant Dieu.*

M. Recite

M. Recite donc ce qu'il veut dire en somme ? Section
XXX,

E. Il nous enseigne de n'être pas enclin à mal juger ni detracter, mais plutôt à bien estimer de nos prochains, tant que la verité le porte, & conserver leur bonne renommée en nos paroles.



Ous commencerons cette action par ce beau passage, par lequel Habacuc a commencé sa Prophétie. O Eternel jusques à quand crieray-je vers toi, violence, & tu ne me délivreras point, pourquoy me fais tu voir l'outrage, & tu vois l'Ennuuy? Il n'y a que débat & noise; pourtant la Loi déchet, la Loi n'a plus de force: Le terme qui est dans l'original signifie dans la langue Sainte qu'il n'y avoit plus de poux, plus de mouvement dans les artères: La Loi de Dieu, M. F. est le poux de son peuple: Voulez vous sçavoir: S'il est sain, ou malade, tâchez lui le poux, voyez si la Loi de Dieu y est régulièrement observée. Si vous trouvez qu'elle est foible en la chair, comme parle Saint Paul, & qu'elle n'a

N n 3 point,

Section
XXX.

point de force, c'est un signe mortel; une marque assurée que l'Esprit de vie s'en va déloger; si son poux est fort, & bat fréquemment, mais inégalement, & d'une manière irrégulière & intercadente, c'est à dire, si la ville observe la Loi de Dieu avec violence, par une chaleur non pas de zèle, mais d'impetuosité, s'il n'y a que débat & disputes, querelles & noises, c'est la fièvre de l'Etat.

Mais lors que vous voyez un Etat, & un peuple qui observe l'égalité, de la justice, rendant à un chacun ce qui lui appartient, vous pouvez dire qu'il a bon poux, & c'est un signe de santé.

Comme la nature cette bonne mère, ou plutôt cette sage servante de Dieu, a doublé les organes des facultez, qui nous étoient les plus nécessaires; ne nous ayant donné qu'un nez, une bouche, une langue; (Et certainement, dans l'abus que nous y commettons, nous en usons si mal quelquefois, qu'il y en a trop encore de celle-là) elle nous a formé cependant, deux yeux, & deux oreilles, afin que l'une venant à manquer, l'autre pût suppléer à son défaut, & faire toute seule la fonction des deux:

Il semble que la Loi, cette bonne mai-
tresse, ou plutôt cét héraut & ce crieur
public de Dieu, a doublé de même,
ceux de ses commandemens, qui sont
les plus nécessaires à la société civile,
afin que si nous venions à oublier l'un,
ou à le mépriser, l'autre suffit pour nous
redresser, & nous avertir de nôtre de-
voir. Les deux commandemens que
vous venés d'oüir que nous allons ex-
poser à ce soir, sont, si je l'ose dire,
comme la doublûre des deux précé-
dens. Car tuer, n'est-ce pas dérober,
ôter la vie? dérober n'est-ce pas tuer
ôter le pain à son prochain, ou le faire
mourir de faim? Et puis tu ne diras point
faux témoignage seconde fort bien cét
autre là, tu ne paillarderas point; car où
est la conjonction illicite, ou l'adulté-
re, qui ne soit un faux témoignage, ou
du moins un mensonge continuel: Ces
deux premiers là, regardent la vie du
prochain; Car comme la vie est le fon-
dement de tous les autres biens, aussi les
biens & la subsistance d'un homme lui
sont comme une seconde vie, ce qui est
bien plus clair dans la langue Gréque
que dans la nôtre: Elle avoit dépensé

Luc. 8

Section
XXX.

tout son bien, il y a dans l'original, toute sa vie après les Medecins. Et les deux autres, conservent l'honneur du prochain : Comme s'il disoit : Non seulement ne touche point à son corps, & ne viole point sa pudicité par une action infame, mais épargne même son nom, & contribuë de toute ta force à épan- dre la bonne odeur de sa reputation par le fidèle témoignage que tu dois rendre à sa conduite & à sa vertu.

De ces deux commandemens qui nous sont écheus, le premier, regarde les biens, qu'on appelle de la fortune, mais qui sont en éfet, la portion que la Providence de Dieu assigne à un chacun; Il en donne aux méchans, comme aux bons, & autant de tems qu'il lui plaît. Car ils ne les tiennent ni les uns ni les autres, que sous son bon plaisir. Il les donne, il les ôte, pour faire voir, qu'ils relévent de lui, & qu'il en est toujours le directeur, & Souverain Seigneur; Non, les hommes n'en ont, à proprement parler, que l'usufruit : Le Pseaume. 115. nous en fait une considérable leçon; Les Cieux, dit-il appartient à Dieu, mais il a donné la terre aux enfans des

des hommes. Comment donc ? S'en est-il dépouillé ? N'aura-t-il plus rien à voir ? Adam fera-t-il Roi de la terre, comme Dieu Roi des Cieux ? il le vouloit bien être, c'est ce qui le perdit : Car il fit rapine d'être égal à Dieu, il ne se contenta pas, d'avoir la terre, il la voulut avoir sans reconnoissance, & Dieu lui ôta Ciel & terre. La terre, dit le Psalmiste, ce même Psalmiste, qui dit Section
XXX.

Pf. 24, que Dieu la donnoit aux enfans des hommes, la terre appartient au Seigneur, & tout son contenu ; ôter donc à un homme quelque morceau de cette terre que Dieu lui a donnée, c'est s'en prendre à Dieu, c'est ne vouloir point s'en tenir au partage qu'il en a fait, c'est choquer son autôrité de Souverain, c'est accuser sa sagesse d'avoir donné trop peu à l'un, & à l'autre trop, & c'est nier en quelque façon sa providence, comme s'il n'étoit pas capable de te nourrir, avec si peu de provision : Il est vrai que les fidèles ont un droit spirituel qui leur est acquis par leur redempteur sur les Créatures, que les autres n'ont pas. Car toutes choses sont à nous, & nous à Christ, & Christ à Dieu, mais les uns
& les

Section
XXX.

& les autres, ont un droit civil sur tout ce qu'ils possèdent légitimement, qui leur est acquis par les Loix divines & humaines: Mais celui qui dérobe, n'ayant nul droit sur ce qui ne lui appartient pas, il viole donc, & la justice qui prescrit de rendre le sien à un chacun, (Et le lui ravir, c'est être bien loin de le lui rendre;) Et la Charité, qui ordonne que nous donnions au prochain du nôtre, s'il en a besoin.

Il semble que ce Commandement n'a pas besoin d'une longue interprétation; Il n'y a personne qui ne sçache que c'est, que dérober, personne qui n'avouë que les larrons doivent être punis par les Loix divines & humaines; On fait gloire des duëls, & des amours illicites, bien qu'il n'y ait pas moins de crainte à tuer, & à commettre adultère, qu'à dérober; mais le larcin est si honteux, qu'il ne se confesse jamais, & se cache toujours, ou dans les artifices de la tromperie, ou à l'ombre des faux prétextes & ne demeure pas impunis dès qu'il vient à notice; les Constitutions des hommes y ont pourvû, n'y ayant point de République bien policée, ou
les

Les Loix civiles n'ayent ordonné des peines aux larrons. Jusques la qu'un Ancien Législateur, duquel on disoit, qu'il avoit écrit ses Loix non d'encre, mais de sang, punissoit de mort les moindres larcins, & les Scytes en faisoient de même, bien que ce ne fût pas pour la même raison, Mais parce qu'étans un peuple vagabond, qui n'avoit que ses charrettes pour toute maison, s'ils n'eussent défendu de dérober sous des peines fort grièves, Il n'eussent jamais eü rien d'asseuré. Les autres Nations bien qu'elles n'aient pas tenu la même rigueur, n'ont pas laissé d'être plus sévères, contre ce crime, que contre les autres, bien que les autres, ne soient pas moindres devant Dieu, parce que celui-cy touche les hommes de plus près, & qu'il y va de leur interêts, interêts qu'ils conservent avec plus de soin & de zèle que les droits de Dieu; qu'un homme blasphème, Il n'y a point de Loy, qui le condamne à mort, qu'il commette adultère il ne risquera point sa vie; Mais s'il dérobe, suivant la Constitution de l'Empereur Frédéric, au delà de cinq sols, Il faut qu'il meure;

Ce

Section
XXX.

Ce qui semble cruel mais il le semble seulement ; Car en éfet , pourvû qu'on observât la même proportion dans la peine , des autres crimes qui portent directement contre la majesté de Dieu, nous n'y trouvions rien à dire , pource que cette Loix se doit entendre des larcins qui sont perturbateurs du repos public , ainsi que les Jurisconsultes l'ont fort bien expliquée. La plûpart des larcins étant compliqués, & conjoints avec d'autres pechés qui les rendent Atrocés ; par exemple , Adam commit un larcin , lors qu'il mangea du fruit de l'arbre défendu , & la dessus quelqu'un pouvoit avoir ce scrupule , d'où vient que pour un simple larcin pour une pomme dérobée en un Jardin , la colere de Dieu s'est embrazée contre les hommes jusqu'a les condamner tous à la mort éternelle ? A cela nous répondons premièrement qu'il ne faut pas juger de la grandeur du larcin par l'étoffe ou la matière sur laquelle il s'étend , car là où le sujet est moindre , Il y a moins d'excuse ; pour si peu de chose offenser Dieu & sa conscience ! Saint Augustin en ses confessions , dit qu'é-

tant

tant jeune Garçon , il déroboit avec ses Section]
 compagnons, des pommes des voisins, XXX.]
 bien qu'il y en eût en abondance chés
 luy , Non par avarice , mais par pure
 malice , Non pour les mettre à profit,
 ou pour en manger , mais par complai-
 sance au mal , & par une certaine déle-
 ctation qu'il prenoit à faire du domma-
 ge ; Adam étoit le maître de tous les
 arbres d'Eden , Il avoit à choisir dans
 un verger si délicieux ; Et sans nécessi-
 té , la seule convoitise luy fit porter la
 main sur le fruit que Dieu venoit de luy
 défendre. Secondement il est certain
 que son peché ne fut pas un simple lar-
 cin ; C'étoit un sacrilège , une incrédu-
 lité , un trait d'orgueil , un audace , un
 attentat qui crioit Vengeance ; Il en est
 de même des larcins que les hommes
 punissent ; Ils se trouvent le plus sou-
 vent associés avec quelqu'autre maléfi-
 ce , la plus part des Voleurs & des Cor-
 saires ne faisant point de difficulté de
 tuer ceux qui les pouvoient découvrir ,
 & il en est du larcin comme de ces
 Rivières qui changent de nom suivant
 les divers pays qu'elles arrosent. Déro-
 ber les personnes comme on faisoit au-
 tre fois

fois, & comme font aujourd'hui ceux qui commettent un Rapt, C'est pillages s'approprier les choses Saintes, en prendre jusques sur l'Autel, C'est un sacrilège; de pillier en plein jour à main armée, C'est violence; Si c'est le fic public & les finances du Prince qu'on aliène, C'est péculat; Si on vend, ou si on engage de mauvaise foy ce qui étoit déjà hypothéqué à un autre, C'est Stelionat, & ces diverses espèces meritant divers degrés de punition doivent être laissés à la prudence des Magistrats pour ordonner à chacun sa peine suivant l'exigence du cas. Venons donc maintenant de l'écorce à la moëlle de la Loy à l'Esprit & au sens de la Loy, qui ne défend pas simplement le larcin extérieur, mais toute usurpation injuste du bien d'autrui, jusqu'à l'intention, soit par fraude, soit par force, comme les Payens même l'ont reconu, quand même ce seroit pour l'aumône.

Tous les larrons ne sont pas punis par la justice humaine, parce que Dieu se réserve de les juger en son tribunal, tous les larrons ne sont pas dans les prisons & dans les seps disoit autrefois

Caïon

Caton ; combien en voyons nous qui se promé-
nent dans le drap d'or, & cou-
verts de carlatte ? Les Rois & les
Princes même sont coupables de la
transgression de cette Loy divine, lors
qu'il écorchent leurs sujets, & qu'il ne
se contentent pas de leur laine, s'en-
graissant de leur sang, & de leur sub-
stances, par des tailles, & des impots
qu'il appellent subsides, comme si la
douceur du nom devoit adoucir la
cruauté du fait. Un Pharaon qu'étoit il
donc s'il n'étoit larron & brigand lors
qu'il vexoit le peuple de Dieu par de si
violentes Exactions ? Un Héliogabale
qui consumoit en ses délices tout le re-
venu de l'Empire, Un Vespasien qui ti-
roit tributs même des excréments, &
disoit que l'odeur du gain étoit tou-
jours bonne de quelque lieu qu'il vint,
sont détestés avec raison ; Mais ce bon
Empereur Trajan est au contraire di-
gne d'une immortelle louange puis qu'à
l'Induction de sa femme Plotine, Il
soulagea les provinces, & prit plaisir à
dire ce bon mot que le fisc étoit la Ra-
te de l'Empire, qu'à mesure qu'il croif-
soit, toutes les autres parties de ce
corps.

corps décheoient , & s'amaigrissoient ; Ces Corbeaux , & ces Vautours de chicane qui persuadent à un homme, qu'il a bon droit pour l'engager dans le labyrinthe d'un procès éternel, ne gagnent pas , mais ils dérobent leur salaire. Ces Moines qui étans très valides, & très gras , jusques là qu'ils ont donné sujet au proverbe , mendient néanmoins & font vœu d'être toute leur vie Ventres paresseux en croyant meriter par là beaucoup envers Dieu, ne mendient pas , mais à franchement parler ils dérobent , qu'ils lisent un peu le livre que Saint Augustin a fait de l'ouvrage des Moines , & ils s'y trouveront condamnés. O quelle patience de Dieu, & quel aveuglement des hommes , qu'on souffre ces Sangsues, qui tirent le sang des Veines de tout le monde , ces Cigales qui boivent la rozée des fruits de ceux qui travaillent pour gagner leur pain. Ces frêlons qui brouttent les fleurs, & ne font point de miel, & dévorent Celuy que les Abeilles font par leur industrie , après que les ordonnances Impériales , Royales , & politiques , ont fait ce qu'elles ont pû , pour seconder la parole

patoles de Dieu, & pour exterminer ces mendians oïseux : Nous n'avons point sur les bras par la grace de Dieu ces ordres, ou plutôt ces ordures, qui tirent par l'hameçon & par l'amorce de la superstition le plus clair revenu des familles ; Mais tant plus devrions nous avoir soin des autres Mendians & de ces vrais pauvres, ou âgés ou malades, ou impotens, qui ne pouvans travailler de leurs mains, implorent les nôtres à leur secours ; Mais voulés vous que nous vous disions en un mot qui fait la plus grande brèche à ce commandement de la Loi de Dieu que nous vous exposons ? L'Avarice ; l'Avarice à deux mains, l'une attire, l'autre retient, l'une ravit le bien d'autrui, & l'autre le serre, mais & l'une & l'autre dérobe, l'une pêche contre la justice, qui veut que nous rendions à un chacun ce qui luy appartient, & nous le luy ôtons, & l'autre contre la charité qui veut que nous donnions du nôtre à nos prochains bien loin de les frustrer du leur, & l'une & l'autre, contre cette voix de Dieu, Tu ne déroberas point, mais l'avare dérobe a toutes mains ; que dit la dessus,

O o

Jérémie,

Section
XXX.

Jérémie, Celuy qui aqurier des richesses non point selon le droit est comme une perdrix qui couve ce qu'elle n'a point pondu, il les laissera au milieu de ses jours & sera trouvé fol à la fin, & Job. Il a englouti les Richesses, mais il les vomira; le Dieu fort les jettera hors de son ventre, Il n'en sentira point de contentement & ne retiendra rien de ce qu'il a tant convoité; & Habacuc, Malheur sur celuy qui est convoiteux d'un mauvais gain & deshonnête, il a peché contre soy-même, Car la pierre criera de la paroy & la maison luy répondra d'entre le bois; & Saint Paul, Ne vous abusés point, ny les larrons, ny les avarés, ni les Ravisseurs n'entreront point au Royaume de Dieu, que celuy qui déroboit, ne dérobe plus, mais plutôt qu'il travaille afin qu'il ait pour d'épartir à celuy qui en a besoin, Car il ne suffit pas de ne point dérober, Il faut empêcher que le pauvre ne dérobe luy donnant dequoy subsister.

Mais parce que toute défense négative comme celle-ci, renferme un commandement affirmatif de la vertu qui lui est opposée: Dieu défendant

pendant de dérober , commande que ^{Section} ~~Section~~ XXX. chacun préne une vocation pour en vivre , comme le Sacrificateur de l'Autel : A la sueur de ton front tu mangeras ton pain , & si tu ne travailles tu dérobes , & tu ne manges point le tien. Que les uns travaillent du corps, les autres de l'Esprit, les uns des piés & des mains , les autres de la tête , l'œil qui conduit , travaille aussi bien que la main qui fait la besongne. On écrit des yeux , aussi bien que des doigts. Et le Roi qui régne , qui est comme l'œil de l'état, ne travaille pas moins qu'aucun de ses sujets. Le pilote , assis auprès du gouvernail ne bouge , pas mais il a plus de peine que tous les mariniers.

Il y a des vocations qui sont illégitimes , comme celui qui se servoit de cette fille , qui avoit un Esprit de Python , pour en tirer du profit ; comme ceux d'Ephese , qui faisoient profession de magie & des arts curieux ; comme ces pleureurs de louage de Jérémie , qu'on loüoit pour les enterrements ; comme ces Orphèvres qui faisoient des Diânes d'argent ; comme ces prostitutions infames , qu'on érige dans certains pays

en profession publique ; comme la Chimie , je ne dis pas celle qui nous découvre les plus rares secrêts de la nature, mais celle qui nous promet des montagnes d'or , & qui se reduisent , en fumée, & qui ayant commencé par promettre, & continué par mentir , finit par mendier : Or mendier , est dérober , Il n'y a point de métier plus infame , je ne parle pas contre les pauvres je parle pour eux , contre les mendiens qui mangent le pain des pauvres , pour l'abeille , contre les frêlons & les bourdons , qui mangent leur miel , & contre ces ventres paresseux fainéans de corps & d'esprits plus fiers sous leur besace , qu'Herode dans sa pourpre. Chrétiens , mais Chrétiens , qui ne sçachans rien faire de l'un, ne veulent rien faire de l'autre. Frères , & ignorans volontaires, & mendiens valides , & l'un & l'autre , non seulement sans honte , mais avec opinion de gloire, de merite, & de perfection.

Il y a des professions injustement haïes , comme celle des Pasteurs , des Medecins , & des publicains : Celle des Pasteurs , car en Egypte , ils étoient en détestation , parce qu'ils tuoient , & mangeoient

mangeoient les brebis dont l'Egypte faisoient ses Dieux : Potiphar' avoit remis à Joseph l'intendance de toute sa maison excepté, sa viande , c'est à dire, qu'il ne lui permettoit pas d'en apprêter, pour la raison que nous avons dite; Joseph étoit Pasteur. Les Juifs disent des Medecins, dans leur Talmud, que le meilleur d'eux est en Enfer : Bien loin de les honorer pour la nécessité, comme l'ordonne leur sage , la nécessité les leur fait haïr, & ils ne les envoient en Enfer, que pour prendre leur place sur la terre, & faire leur métier, comme ils le font sans être gradués, par des recettes qu'ils débitent sur tout à la Porte, dans le ferrail. Ils haïssent aussi, les publicains, dont la charge étoit estimée autrefois l'une des plus honorables, parce qu'ils croyoient que c'étoit une chose indigne du peuple de Dieu de payer le tribut à César, ou parce que l'abus s'y glissant le nom de publicain dégénéra, comme celui de Tiran & celui de larron, l'un & l'autre, n'ayant rien que d'honnête dans son origine. Ils ne vouloient point non plus de peintres, & quelques uns des meilleurs

Section
XXX.

Pères de l'Eglise donnèrent dans cette erreur par une erreur, mais meilleure que l'erreur d'aujourd'hui, & qui lui est directement opposée, car je vous prie, s'ils eussent adoré des images, eussent-ils condamné les peintres? Je n'ay garde de mettre en ce rang la Comédie, & les jeux de Théâtre que ces mêmes Saints Pères ont anathématisés, pour l'idolatrie, & l'impieté qui s'y commettoit, pour la cruauté des gladiateurs, & pour le sang humain qui s'y répandoit, & pour les nudités qu'on y produisoit, & qui ne doivent pas être mises au rang des vocations légitimes aujourd'hui non plus, pour leur vanité & inondantité, qui les rendent, je ne dirai pas insupportables dans tous les Chrétiens, mais certes, très indigne de Chrétiens reformez, tels que nous nous disons; Est-ce là, notre métier? est-ce là notre vocation? vivre ainsi n'est-ce pas déroger, & dérober à notre Religion?

La seconde chose commandée affirmativement, dans ce précepte négatif est, la justice commutative, & distributive, l'une s'exerce dans le commerce,

merce, l'autre dans les aumônes ; l'une Section
dans les boutiques, & l'autre dans les XXX.
hopitaux c'est pour cela que Salomon
appelle les poids & les mesures justes,
l'œuvre du Seigneur, juste balance, ju-
ste poids, juste mesure, dit le Seigneur
Eternel, qui a créé toutes choses, en
poids, en nombre, & en mesure : Ce
sont les trois Magistrats muets du
marché, qu'il n'est non plus permis de
corrompre, que ceux qui jugent au pa-
lais. Comme les Romains avoient le
piéd du Capitole, les Juifs avoient le
sicle du sanctuaire, pour régler toutes
les mesures & tous les poids. Autre-
fois, on n'employoit dans le commer-
ce, que le change des denrées, comme
du vin contre du pain, & un bœuf,
contre un cheval ; d'où vient, qu'an-
ciennement quand on commença d'u-
ser de monnoye, on y grava, non pas
l'image de César, mais l'image de l'a-
nimal qu'on achetoit, du bœuf, de l'a-
gneau, de la tortuë ; On disoit cent
bœufs, comme nous disons cent Ecus,
on disoit d'un orateur gagné par argent,
qu'il avoit le bœuf sur la langue, & on
disoit en Israël tant d'Agneaux, pour

section
XXX.

dire tant de piéces d'argent, & dans la
 ** Polonnoise, qui avoit une tortue sur
 la monnoye, on disoit que la tortue
 l'emportoit sur la sagesse & sur la vertu,
 pour dire que l'argent fait tout, ou, com-
 me dit le sage, qu'il répond à tout, par-
 ce qu'il facilite le commerce, & qu'il
 se convertit en tout ce qu'on veut ache-
 ter, satisfaisant à tous nos désirs, com-
 me chantoit autrefois ce Payen, disant,
 que Jupiter étoit enfermé dans son cof-
 fre: Le faux monnoyeur dérobe, & le
 marchand qui veut trop gagner, déro-
 be, car il y a trois sorte de prix, le ri-
 goureux ou le plus haut, le Chrétien,
 & doux, le mediocre ou raisonnable;
 du premier, ils disent cela vaudroit au-
 tant, quand je le vendrois à un Turc;
 du second, je ne saurois la donner à
 meilleur marché quand ce seroit mon
 frère, & du troisiéme je le vens au mê-
 me prix à tous les autres; Tous ces prix
 sont licites, n'y ayant que l'excessif qui
 soit défendu, mais tout ce qui résulte
 pour tes interêts n'est pas expedient
 pour ton salut. Consulte ta conscience,
 c'est ton sanctuaire: tu trouveras là, le
 siècle qui te doit régler.

On

On demande ici quel est le plus méchant, & malheureux marchand qui fut jamais au monde on répond que c'est Judas, parce qu'il vendit Christ, qui étoit d'un prix infini, à fort bas prix; il vendit son salut, dit Saint Augustin, & les Scribes achetèrent leur damnation, ils l'achetèrent à bon marché, pour l'enfermer dans un Sepulchre d'où il ressuscita, & ils le perdirent, il n'est permis de vendre ni les hommes ni les corps, ni les âmes, ni le sang, ni la justice, ni la primogéniture, qui étoit type de Christ.

Mais la Justice distributive ne nous est pas moins recommandée, pourquoy pensez vous que l'Ecriture appelle l'aumône, justice? c'est l'usage des Hébreux: Mais, ô Dieu qu'il est bien fondé! Qu'y a-t-il de plus juste que de disposer du bien qui nous a été donné, suivant l'intention & la clause; obligatoire du Donateur? Ces biens que tu as, ne sont pas à toi, tu n'en es que le Trésorier, le dispensateur & le commissionnaire, quand tu vois un pauvre; tu vois Christ, & ce n'est pas la première fois qu'il s'est caché sous un habit de pauvre, il ne demande pas le rien, il ne

Section
XXX.

te demande qu'une partie du sien, qui est entre tes mains, & il promet de t'en recompenser, comme si tu lui donnois du tien, & tu ôses le refuser. Où est la justice ? il n'y a point de sorte, ni de condition d'hommes, à qui on dérobe plus souvent, ni d'avantage, qu'à ceux qui n'ont rien, aux pauvres : Et comment leur faut il donner ? non pas en faisant sonner la trompette, mais sans bruit, en cachette, à la dérobée s'il se peut, & sur tout de cœur avec des entrailles de compassion ; il ne faut point que la gauche sache ce que fait la droite, Le Corbeau qui étoit dans le temple de Jérusalem, avoit cette inscription à l'entour, le don donné en secret pacifie le courroux. Il ne faut pas donner en haussant les deux mains ; alors l'une sçait, ce que l'autre fait, mais en tendant l'une & haussant l'autre, comme pour empêcher que le monde ne s'en apperçoive, & celui-la même qui le reçoit ; les Payens l'ont bien sçû faire ; Apelles pauvre & honteux, étant malade, Thrasilas le visita, & faisant semblant de relever son chevêt, il laissa derrière une bourse, laquelle ayant trou-

vée,

vée il s'écria, celui qui a commis ce larcin, c'est Trasilas.

Pourquoy les œuvres de miséricorde, ne s'appelleroient elles pas, œuvres de Justice, puis que les richesses iniques, s'appellent bien mammon d'injustice, pourquoy ? parce qu'elles font faire mille choses contre tout droit & toute raison, ou plutôt parce qu'elles sont & injustement acquises, & injustement refusées au pauvre en sa nécessité. Quand tu fais aumône, Syriaque, quand tu fais justice faisons nous en des amis qui nous reçoivent dans les tabernacles éternels : C'est un nouveau commerce, une banque assurée, où le gain est infaillible ; vous cherchez à mettre votre argent en lieu assuré, sçauriez vous le mieux mettre qu'au Ciel : Toutes ces mains que ces pauvres vous tendent, toutes les requêtes qu'ils vous présentent sont autant de lettres de change que Dieu tire sur vous : Lui faites vous si peu d'honneur, & si peu d'état de sa recommandation que de le faire passer pour avoir si peu de crédit, je ne dirai pas dans le monde, mais dans son Eglise ? Remettez lui quelque somme de déniers ;



déniers; C'en'est pas un jeu de hazard, ou il faut perdre cent fois pour gagner une. Vous perdrez tout ce que vous aurez employé, vous perdrez même tout ce que vous aurez gardé, vous quitterez tout en mourant; mais vôtre justice ira devant vous, & vous trouverez là des amis, & de l'argent prêt, & qui a cours dans le Ciel, & sur lequel on gagne le centuple, & que les larrons ne dérobent point.

La troisième chose qui nous est ici commandée est, la restitution: Car encore qu'on ait satisfait le juge, on demeure toujours débiteur à la partie, & tout ce qu'on ne lui rend pas, on le lui dérobe. La réparation des injures, la satisfaction, les dommages, & la restitution qui se doit faire en nombre, c'est à dire de la même chose, & si cela se peut en espèce, & s'il ne se peut en espèce, en valeur: C'est ce que fit Zachée, qui rendit le quadruple, c'est ce que fit Abimélech, qui rendit Sara, c'est ce que doivent faire tous les pecheurs repentans, s'ils ne veulent qu'un jour leurs enfans flattent le pauvre pour du pain, comme disoit Job.

Un juge peut-il être faux témoin ?
oui, quand il se laisse emporter au faux
témoignage, par faute de les bien exa-
miner, ou par accéption de personnes:
Les oreilles s'appellent des balances par-
mi les Hébreux, parce qu'il faut pour
bien juger, qu'elles n'ayent aucun pen-
chant, jusqu'à ce que le poids des raisons
le leur donne.

Règles de la langue.

Je prendray garde à mes voyes que je
ne péche point par ma langue : La cha-
rité comme l'arithmétique a ses 4. règles
pour parler du prochain. 1. Ce qu'il a
de bon en lui, s'il est certain, je le fe-
rai meilleur. 2. S'il y a du mal, & s'il
est certain, je le ferai moindre. 3. S'il y
à du bien mais douteux, je le ferai cer-
tain, 4. S'il y a du mal, mais douteux,
je le tiendrai pour nul. J'appuye ces qua-
tre règles sur ces quatre exemples. La
première & la seconde sur l'exemple de
Dieu, qui jamais a parlé d'un intime
avec l'avantage que Dieu même a parlé
de Job ? N'as tu pas vû mon serviteur
Job ? même il n'a point son pareil sur la
terre, comme il est parfait, & droit &
craignant

craignant Dieu , & fuyant le mal : Voilà comme il estime avantageusement le bien ; Et voici comme il étendue & adoucit le mal certain des enfans de Dieu : Jamais homme n'excusa son fils comme il excuse David ; David dit - il, étoit un homme selon le cœur de Dieu (il mét le bien en tête) il ne se détourna jamais arrière d'aucun commandement de Dieu , tous les jours de sa vie, excepté l'affaire d'Urie : Il ne nomme ni le meurtre ni l'adultère : Il le couvre autant qu'il se peut couvrir. J'appuye la troisième sur l'exemple des enfans de Dieu : Voyez comme cét Ancien des Juifs parlant de leur Centenier , il est digne que tu lui fasses du bien, car il aime nôtre nation , & nous à bati une Synagogue , il augmente le moins ; David parlant de Saül , (& vous savez si Saül lui fut bon ami ,) ne parle que de ses vertus , & laisse ses défauts , comme s'il les avoit oubliez ; Comme le vent de Septentrion dissipe les nuées , dit Salomon , ainsi le visage sévere & triste , dissipe le babil : Le bien est il douteux ? ils le prénent par l'anse la plus nette, ils font pancher la balance du côté droit ; Quand nôtre Seigneur dit à Judas , fais

bien-tôt , ce que tu fais ; ils veulent croire qu'il lui parle d'acheter quelque chose pour la fête , Le mal est-il douteux ? il le fait évanouïr , en le soufflant, comme un flambeau , qui n'est qu'à demi allumé. Mais le Diable au contraire diminue le bien quelque certain qu'il soit : Job te sert - il pour néant ? ne l'as-tu pas environné tout à l'entour ? c'est un mercenaire ; Et il exagère le mal, comme quand il dit de Jhosuah, qu'il se presente devant Dieu avec des habits sales & usez ; c'est , dit - il, un beau Souverain Sacrificateur ; Et Dieu lui répond , c'est un tison retiré du feu , il ne faut pas qu'on s'étonne s'il est encore tout fumé : Les choses les plus certaines il les rend douteuses. Tu mourras de mort , Dieu l'a dit ; non dit-il , vous ne mourrez point ; qu'elle audace , & quelle impudence ! Que fait l'impie , qui est son enfant , & son imitateur ? il n'en fait pas moins ; Quand il est question de ses vertus , il les étalle & les enrichit , je jeûne deux fois la semaine , je donne la dîme ; Quand il est question de ses pechez , il les fait devenir à rien : Tant y a, dit-il, que je ne suis point

point ravisseur , & il l'étoit ; & voyez comme il juge autrui , je ne suis pas même , comme ce Péager ; ce Péager étoit meilleur que lui , mais il tâche , de rendre douteuse sa repentance.

Saint Paul parlant de soi-même , je suis le moindre de tous les Apôtres , un avorton ; comme Gédeon , je suis le dernier de la maison de mon Père : Mais parlant de ses pechez , je suis blasphémateur , & persécuteur , & si cela ne suffit , je suis le premier de tous les pecheurs ; la vie & la mort est au pouvoir de la langue , dit le sage : Comme les Anciens Pères pour se tenir loin au deça de l'idolatrie , condamnoient tous les ouvrages de peinture comme les mêmes Pères , de peur de se parjurer , soutenoient qu'il n'étoit point permis de jurer : Il seroit à souhaiter , que nous ne nous permissions pas à nous même de discourir du prochain de peur d'en médire , car le pas est glissant , & nous sommes fragiles , nous devrions faire des mystères de tout ce que nous savons d'eux , & scéller nôtre bouche , comme fit Alexandre lors que lisant une lettre , Ephéstion la lisoit d'un coin de

de l'œil en même temps, il prit son cachet, & le mit sur les lèvres d'Éphestion, pour lui dire, qu'il falloit garder religieusement le secret. Section
XXX.

Questions ou Cas de Conscience.

S'il n'est jamais permis de dérober ?

Il est permis en trois cas, c'est à dire que le larcin alors n'est plus larcin. Premièrement, quand on a la permission, & l'ordre de le faire du Seigneur Souverain & absolu, bien qu'on n'ait pas le consentement de l'Inférieur; Ainsi les Israélites enlevèrent la vaisselle d'argent des Egyptiens en dépit des propriétaires, parce que Dieu leur en avoit fait une expresse déclaration: Israël ne pécha non plus en ce fait, qu'Abraham, lors qu'il se resout à égorger son fils. Et Dieu n'avoit-il pas juste raison de reparer par cette dispensation extraordinaire, le tort que les Egyptiens avoient fait à Israël, en le fraudant de la recompense de ses durs travaux, qu'il lui imposoit avec tant de barbarie? Il le fit donc payer par ses mains; Et l'Écriture dit une chose notable,

P p table,

Section
XXX.

table, qu'Israël dépouilla les Egyptiens: Leur vaisselle n'étoit pas leurs habits, non, mais elle veut dire, que c'étoit un butin, & non pas un larcin, une dépouille sur l'Ennemi, en une juste guerre, comme une espèce de trophée.

Le second cas, est la prescription, c'est à dire, une continuation de possession durant le tems défini par la Loi: Car comme la coûtume diffère de la Loi, en ce qu'elle est fondée sur un consentement secret, de la plus grand part, & celle-ci, sur une déclaration ouverte, & formelle, aussi le droit de prescription, diffère du droit direct d'un possesseur, en ce que celui-là, n'est fondé que sur un consentement tacite, au lieu que celui-ci, est fondé sur une preuve évidente: Car le possesseur ne reclamant point son droit durant ce tems là, son silence est pris pour un aveu de la possession de l'autre. Ainsi, au livre des Juges, Jephté montra que les Israélites possedoient la terre par une prescription de trois cens ans, mais il n'y a point de prescription, lors que le possesseur proteste dans certains tems, & il n'y eût point de prescription con-

2. Rois

tre

tre la veuve durant ept sans de fa- Section
mine. XXIX.

Le troisieme cas , est la nécessité , qui est la voix de Dieu , mais je parle d'une extrême, & absoluë nécessité, lors qu'on est réduit aux termes, ou de se tuër , je veux dire de se laisser mourir de faim , & de prendre autant seulement , qu'il nous est nécessaire pour nous soutenir, & avec intention de le rendre , s'il est possible, non pas d'un autre pauvre, mais de celui qui en a de reste : Ce n'est pas larcin, c'est ainsi , que David mangea des pains de proposition , & les disciples, des épis de blez d'un champ qui n'étoit pas à eux : C'est ainsi que faut entendre, ce que dit Salomon, que les pauvres sont les maîtres des biens : Car encore, qu'une chose, ne peut ap- Prov. appartenir solidairement à plusieurs, comme dit la jurisprudence, néantmoins, le droit, & la charité rend toutes choses communes, ou plutôt communicables dans la dernière nécessité, supposant, qu'il n'y a point d'homme inhumain jusques là, que de refuser d'en offrir une partie si légère , pour procurer un si grand bien qu'est la conservation de la vie,

Question II:

*Quel est le plus grand larcin qu'on
puisse commettre ?*

Si vous regardez à l'espèce, il n'y a point de doute que c'est le Sacrilège: Mais si vous regardez au degré, c'est le crime de ceux qui dérobent sans en tirer aucun avantage, comme ceux qui vandangent les vignes avant que les vignes ou les raisins soient aucunement mûrs, & ceux qui font un dégat des biens de la terre, sont semblables à ces mouches guêpes, qui font mourir les hommes en les piquant, que Plutarque, dit être pires que les loups, & les Lions, parce qu'elles n'en profitent point, au lieu que ceux-ci, se repaissent de la chair des hommes qu'ils ont tués.

D'où se peut receiïllir, que l'avare est en sa sorte, le plus grand de tous les larrons, car il dérobe à toutes mains par ses usures, non pas pour faire bonne chère, comme les Lions & les loups, mais de gaveré de cœur il appauvrit les autres, non pas pour s'enrichir, mais pour devenir aussi pauvre qu'il étoit,

car

car il n'y a que l'avare proprement qui soit pauvre. Section
XXX.

On dérobe en trois façons ; 1. à l'insçu du propriétaire, furtivement. 2. contre la volonté du possesseur , par violence ; & c'est ce qui s'appelle rapine. 3. partie contre sa volonté , partie , de son consentement , & c'est ce qui s'appelle usure ; les Grecs l'appellent d'un nom , qui signifie enfantement les Hébreux l'appellent morsure , & les Caldéens destruction : Elle prend les oyseaux à la pipée , leur ouvrant sa maison, Ier. 3. 27 & les apellant , & leur proposant de les soulager , comme on met quelque grain de bléd devant la cage , mais en éfet il leur tend des piéges , il les suprend , & les ruine : C'est une morsure de Serpent & d'aspic , suivant la pensée de Chrysofome , ceux qui en sont mordus , comme ceux qui empruntent , ne sentent sur l'heure aucun mal , mais enfin , le poison gagne peu à peu & vient sourdement , jusqu'a-ce que s'étant glissé dans le cœur , il détruisse les fonds de la vie. Les Caldéens faisoient donc bien de l'appeller du nom de destruction : Et c'est par là , qu'on peut ré-

Section
XXX.

pondre , à la difficulté qui se trouve au Deuteronomie 23. tu ne prêteras point à usure à ton frère , mais bien à l'Étranger , car la Loi morale doit obliger également toutes sortes de personnes sans distinction : Mais il faut répondre , que cét étranger veut dire , le Cananéen , qu'Israël devoit détruire ; l'Usure , aussi bien que la guerre étoit le vray moyen d'en venir a bout , & quand on a droit de guerre contre quelqu'un , contre le même on a droit d'usure : de fait les Maîtres Hébreux sur le Pseaume 15. Tu ne prêteras point à usure ajoutent non pas même aux Gentils , & cependant aujourd'hui ils entendent par là , les Chrêtiens.

L'usure étoit donc défenduë par la Loi de Dieu , & parmi le peuple de Dieu ; Mais il semble pourtant , qu'il étoit permis de prêter à usure aux riches : Car voici les termes de la Loi , Exode 22. Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple , qui est pauvre chez toi ; tu ne lui seras point usurier , ce qui semble présupposer que s'il est riche il n'y a nul mal de lui prêter à grosse usure : Mais de quel peuple pensez

pensez vous qu'il parle ? du peuple , des Section XXX.
pauvres ; car comme les fidèles , en-
tre tous les hommes ; aussi les pau-
vres ; entre tous les fidèles , font un cer-
tain peuple de Dieu à part , Ils ont PL. 143
mangé mon peuple comme du pain :
Qui l'a mangé ? quel peuple ? Les riches
d'Israël ont mangé mon peuple , c'est à
dire , les pauvres , qui sont doublement
mon peuple , & à cause de mon allian-
ce , & à cause de leur affliction , & par-
ce qu'ils sont Israélites , & parce qu'ils
sont pauvres. Pren courage oyant ceci,
pauvre peuple si vous êtes véritablement
pauvres ; Dieu vous prend en sa pro-
tection spéciale , & vous portez à dou-
ble titre , ce nom glorieux de son peu-
ple. Au reste , il ne s'ensuit , pas de ce
qu'il est défendu de prêter aux pauvres
à usure , qu'il soit permis de prêter de
même aux riches , comme quand il est
dit , tu ne maudiras point le sourd , &
ne mettras point d'achoppement à l'a-
veugle , il ne s'ensuit pas , qu'il soit per-
mis de maudire , celui qui n'est pas
sourd , ou de mettre achoppement à ce-
lui qui voit clair.

Qu'est-ce donc qu'usure , propre-
ment ?

Section
XXX.

Matt.
10.

Luc. 6.

ment? C'est prêter pour gagner simplement en vertu du prêt : Mais est-ce prêter que cela ? le prêt doit être aussi libre, & volontaire pour un tems, qu'un don l'est pour toujours ; ce n'est pas prêter, que de ne prêter pas gratuitement : Mais, ce n'est pas le seul terme que l'usage a fait dégénérer. Un terme peut être pris en trois façons, ou proprement, ou par analogie, ou improprement, comme le nom de Dieu, appartient à Dieu proprement ; au Magistrat par analogie, au Diable improprement : Le nom de Satan appartient proprement au Diable, par analogie à Judas, & improprement à Saint Pierre. Ce nom de Père est attribué proprement, à nos progéniteurs, par analogie aux Pasteurs & improprement, aux idoles. Ainsi, ce nom de prêt, se dit proprement d'un prêt franc & volontaire, qui ne regarde point au gain, & qui ne va point à vendre, c'est à dire à prostituer la Charité, Et par analogie, de tout secours, comme quand nous disons, prêtez moi la main, & improprement de l'usure, à peu près comme le Diable est appelé Dieu, & Saint Pierre

Pierre Satan, Ce n'est qu'une idole de prêt. Section
XXX.

Car on peut contracter en quatre diverses façons ; ou bien avec cette clause, je veux gagner simplement sans perte, & sans risque, c'est usure ; ou bien, je veux gagner si vous gagnez, & ce n'est pas usure, Cela est légitime dans la société d'un contrat ; ou bien je veux perdre, si vous perdez, & ceci n'est non plus usure ; ou bien, je veux gagner quoy qu'il arrive : soit que vous perdiez ou que vous gagniez, & c'est une usure mordante.

Les Docteurs, disent à ce propos une chose qui avoit bien meilleure grace en leur langue : Qu'il y a quatre sortes de gens, la première, de ceux qui disent, le mien est mien, & le tien est tien, chacun est pour soi : Ce sont des gens indignes de vivre dans aucune société. La seconde, de ceux qui disent, le *mien est mien*, & le *tien est mien* ce sont les violens & les oppresseurs. Le troisième de ceux qui disent le tien est mien, & le mien est tien ce sont les usuriers qui sous ombre de communication tirent tout à eux, ils sont semblant

Section
XXX.

blant de donner le leur pour avoir le tien & le tout, & la quatrième de ceux qui disent, le tien est rien, & le mien est tien, & ceux-ci sont les vrais Israélites, qui donnent quelquefois, & prennent toujours, sans avoir aucun égard au profit, ou au gain, ce que l'Écriture appelle jeter son pain sur les eaux, & non pas semer en la terre sous espérance de la moisson, comme l'Usurier, encore qu'à vray dire, l'Usurier ne sème point: L'agriculture est selon la nature; la marchandise, est au delà de la nature; mais l'usure est contre nature: l'Usurier, dit Grégoire de Nyffe, n'est ni laboureur ni marchand, & cependant assis en un coin de sa maison, il nourrit quantité d'animaux, il veut que toutes choses lui produisent sans semer, & sans labourer autrement que par la plume; c'est sa charruë; & l'ancre sa semence, & l'Écriture ses sillons; il a sa faux, il a son aire, où il vente & crible les biens, & la fortune des pauvres affligés. On ne vit entrer les Moabites, & les Ammonites jusqu'à la dixième génération dans la congrégation de l'Éternel, pour avoir refusé du pain & de l'eau dans le passage,

sage , lors que le peuple sortit d'Egypte : Section
XXX.
Quand verra-t-on entrer les Usuriers dans le Tabernacle de Dieu ? Eux qui arrachent au peuple de Dieu, le pain de dessous la dent , & de ses mains , jusqu'à un verre d'eau froide.

L'Eglise primitive les condamnoit , & non seulement eux, mais les Notaires, & les témoins qui écrivoient & signoient leurs obligations , & les déclaroient incapables de tester ; on appelloit leur maison, la maison de Saran , on deffendoit de boire & de manger avec eux , & de prendre même du feu de chez eux, & après leur mort , on les privoit de l'honneur de la Sépulture.

Au quinzième des Proverbes , celui qui hait le present , il vivra ; c'est à dire, disent les Hébreux , celui qui ne prête point à usure , car les interêts qu'il tire sont comme autant de présens qu'on lui fait , pour corrompre , non pas la justice , mais quelque chose de plus beau & de plus chaste encore que la justice , qui est la Charité.

Prière.

Donne nous ô Dieu , particulièrement

ment en ce tems , ou le désir des richesses & la licence de la détraction, semblent être parvenus à leur comble. Donne nous , ô Dieu de jeûner, non pas à la viande , mais à l'iniquité , & particulièrement à ces deux passions qui nous dominant , l'avarice & la médifance ; arrache de nos cœurs , ces deux plantes que tu n'as point plantées , avec toutes les autres qui sont , ou en scandale à ton Eglise , ou désagréables , devant tes yeux. Que nos fontaines s'épanchent au dehors , & nos ruisseaux d'eaux par les ruës. Donne des entrailles de compassion à tous tes enfans, afin que ceux qui abondent contribuent largement à la subvention des pauvres affligés. Donne aux Conducteurs & aux Diacres de ton Eglise, l'Esprit de discrétion , pour distribuer équitablement les fruits de la liberalité de tes Saints. Donne nous , ô Dieu le pain de nôtre ordinaire , ne nous donne , ni pauvreté ni richesse , de peur que nous ne soyons tentez à droite , ou à gauche. Donne nous la sagesse , plutôt que la richesse; donne nous ta crainte qui est le trésor de Sion : Et quant aux richesses iniques de

de Mammon, donne nous , d'en faire des amis qui nous reçoivent aux Tabernacles Eternels: Ne permets point, que nous abusions de nôtre langue à diffamer , ou décréditer nos prochains : Fai plutôt que nous la consacrons à ta gloire , comme un instrument de tes divines loüanges , ne rendant point mal pour mal , ni outrage pour outrage , mais au contraire , benissant ceux - là même qui nous maudissent , puis que nous sommes appelez à posséder l'héritage de benediction.

SERMON